



Département de la Haute Corse  
Commune de Piedicorte-di-Gaggio

# PROCES VERBAL

---

<b><u>Nombre de membres en exercice</u></b> : 5	<b>Séance du dimanche 08 décembre 2024</b> L'an deux mille vingt-quatre et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 26 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Jean Marie ANTONETTI
<b><u>Présents</u></b> : 4	<b><u>Sont présents</u></b> : Jean Marie ANTONETTI, Joseph ANTONETTI, Jean Pierre ROUBY, Roland VINCENTI
<b><u>Votants</u></b> : 5	<b><u>Représentés</u></b> : Don Pierre ALESSANDRI
	<b><u>Excuses</u></b> :
	<b><u>Absents</u></b> :
	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Jean Pierre ROUBY

---

*Le quorum étant atteint, la séance débute à 09h00.*

## **ORDRE DU JOUR**

1. Hommage à Paul-José LEONETTI, 2ème Adjoint
2. Approbation du PV du conseil municipal du 28 septembre 2024
3. Conseil municipal : Réduction du nombre d'adjoints (Délibération)
4. Budget 2024 : décision modificative (Délibération)
5. Mise à jour du tableau de classement des voies communales (Délibération)
6. Eglise : Demande d'aide financière pour la rénovation d'un tableau de l'église (Délibération)
7. Demande d'aide financière pour la réalisation d'un deuxième forage (Délibération)
8. Point sur les projets en cours :
  - 8.1. Eau phase 2 (captages et réservoirs)
  - 8.2. Passerelle de la route de descente au couvent
  - 8.3. Forages
  - 8.4. Rénovation église phase 4 (intérieur)
  - 8.5. Cimetière
9. Questions diverses

## 1. Hommage à Paul-José LEONETTI, 2ème Adjoint

Avant tout, le conseil municipal souhaite exprimer son immense et profonde tristesse suite au décès accidentel de son Deuxième Adjoint et ami, Paul-José LEONETTI. Avant de débiter la réunion, le conseil a respecté une minute de silence en sa mémoire.

Son implication sans limite au service de la commune et de ses administrés, et tout particulièrement dans la gestion si problématique de l'alimentation en eau du village, ses nombreuses qualités humaines et sa grande gentillesse resteront, à l'évidence, gravés à jamais dans la mémoire de tous.

L'équipe municipale envisage la commande d'une plaque du souvenir qui sera installée à la mairie.

## 2. Approbation du PV du conseil municipal du 28 septembre 2024

Après lecture et commentaire, le procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

## 3. Conseil municipal : Réduction du nombre d'adjoints

### **Délibération : Suppression d'un poste d'adjoint - DE 2024 021**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Paul-José LEONETTI, 2ème adjoint, est décédé accidentellement le 23 octobre 2024.

Vues les dispositions de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales qui précisent qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire, et qu'il est ainsi possible de décider de la suppression du poste d'un adjoint ;

Considérant que le poste de 2ème adjoint est actuellement vacant suite à ce décès ;

Considérant que le conseil municipal compte actuellement 2 adjoints, nommés le 23 mai 2020 (délibération DE\_2020-010 du 23 mai 2020), mais que ce nombre pourrait être ramené à 1 adjoint, sans que la bonne marche des services municipaux n'en soit altérée, sans contrevenir au chiffre minimum de 1 adjoint imposé par l'article L.2122-1, et sans que ne soit atteinte la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal fixée par l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales ;

Ainsi, sur conseil de la Préfecture de Haute Corse, par mesure de rationalisation et sans porter atteinte à la bonne marche des services municipaux, il est proposé au conseil municipal de réduire le nombre des adjoints et de le porter à un (1) adjoint.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, par son vote**

**VOTANTS : 5                      POUR : 5                      CONTRE : 0**

**DECIDE de supprimer un poste d'adjoint pour la durée du mandat, portant ainsi le nombre d'adjoints à UN (1), l'ordre du tableau du conseil municipal s'en trouvant automatiquement affecté, chacun des conseillers d'un rang inférieur à celui du poste d'adjoint supprimé étant promu d'un rang dans l'ordre de ce tableau.**

## 4. Budget 2024 : décision modificative

### **Délibération : Budget 2024 - Décision modificative n°1 - DE 2024 022**

Monsieur le Maire indique qu'une décision modificative doit être prise afin d'ajuster les crédits sur le budget principal 2024 pour tenir compte d'un dépassement de crédits au chapitre 66.

En effet, les remboursements de capital et d'intérêts versées à la Caisse d'Épargne et à la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires) comptabilisées sur ce chapitre 66 ont été plus importantes que les prévisions budgétaires.

Il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes précisés dans le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
625	Déplacements et missions	-2000.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2000.00	
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>
INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	1500.00	
2135	Installations générales, agencements	-1500.00	
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**Le conseil municipal, par son vote :**

**Votants : 5                  Pour : 5                  Contre : 0**

**APPROUVE la décision modificative n° 1 sur le budget général 2024 telle qu'énoncée dans le tableau ci-dessus.**

#### **5. Mise à jour du tableau de classement des voies communales**

##### **Délibération : Mise à jour du tableau de classement des voies communales - DE 2024 023**

- Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L141-1 à L141-13 ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2334-22 ;
- Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau de recensement de la voirie communale ;
- Considérant que les modifications apportées n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées sur les voies
- Considérant que, dans ce cadre, les classements envisagés sont dispensés des formalités d'enquête publique préalable, en application des dispositions de l'article L141-3 2e alinéa du code la voirie routière ;
- Considérant que les **chemins ruraux** appartenant à la commune, affectés à l'usage du public, ne sont pas classés comme voies communales ; ils n'appartiennent pas au domaine public routier de la commune mais à son **domaine privé** (article L161-1 du Code de voirie routière) ;
- Considérant **l'actuelle** longueur de voirie communale, relevant du **domaine public** routier, prise en compte pour un total de **5635 mètres** ;

Après avoir entendu l'exposé du 1er Adjoint, le conseil municipal, par son vote :

Votants : 5                      Pour : 5                      Contre : 0

**DECIDE** d'approuver la nouvelle longueur de voirie communale, d'un total de **11155 mètres**, synthétisée comme suit :

- Voies à caractère de rue : 6798 mètres
- Voies à caractère de chemin : 3882 mètres
- Places et aires de stationnement exprimées en mètres linéaires : 91 mètres linéaires

Le tableau, daté et signé, des voies et chemins dont la commune est propriétaire, est joint à la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

## 6. Eglise : Demande d'aide financière pour la rénovation d'un tableau de l'église

### **Délibération : Restauration d'un tableau de l'église Santa Maria Assunta de Piedicorte Di Gaggio - DE 2024 024**

Le maire expose :

Notre commune soucieuse de la préservation de son patrimoine s'est engagée dans la restauration de son église depuis de nombreuses années afin de préserver à la fois le bâtiment et toutes les œuvres qu'il contient (tableaux, mobiliers, statues...)

Ont déjà été réalisées grâce aux aides des collectivités territoriales, de l'investissement de la commune et de l'Association Santa Maria Assunta :

#### ***Préservation du bâtiment***

- Phase 1 : Mise hors d'eau du bâtiment
- Phase 2 : Restauration de la façade principale et du clocher
- Phase 3 : Restauration des façades latérales et du chevet
- Phase 4 : restauration de l'intérieur faisant l'objet d'un dossier en cours.

#### ***Conservation – Restauration du patrimoine mobilier***

Grâce à l'action de l'Association Santa Maria Assunta, en accord avec la commune, des actions ont déjà été conduites :

- Traitement de la statue de St Antoine (Statue en bois doré à la feuille originale du couvent). Opération réalisée par le service de la Collectivité de Corse.
- Restauration du tableau commandé par les moines du couvent (Capucins- Franciscains) en mémoire de l'élection du Pape Clément XIV Patron des Franciscains à Rome. Tableau en cours de restauration. Financement assuré en totalité par l'association (9 000 €).

Le rapport de visite du **service Conservation Restauration Patrimoine Mobilier de la Collectivité de Corse** du 02/05/2023 a listé les objets nécessitant un traitement de conservation-

restauration dont le tableau « **Vierge à l'enfant** » qui fait l'objet de la présente demande d'aide. Ce tableau est en danger et a fait l'objet de mesures de préservation de la part d'un restaurateur.

Après examen des devis présentés par des entreprises référencés par la Fondation du Patrimoine, la proposition de l'atelier LENZINI Philippe située à Appietto (Corse du sud) a été retenue pour un montant de 17 430 € HT.

Ce tableau, comme le mobilier de l'église, est propriété de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par son vote :**

**VOTANTS : 5**

**POUR : 5**

**CONTRE : 0**

**APPROUVE le projet de rénovation du tableau « Vierge à l'enfant » de l'église Santa Maria Assunta.**

**ADOPTE le plan de financement suivant :**

**Coût : 17 430,00 € HT**

**CDC (80%) : 13 944,00 HT**

**Commune (20%) : 3 486,00 HT**

**CHARGE Monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette rénovation.**

## **7. Demande d'aide financière pour la réalisation d'un deuxième forage (Délibération)**

### **Délibération : Demande d'aide financière pour la réalisation d'un deuxième forage - DE 2024 025**

Suivant l'étude hydrogéologique du BET (*Rocca e Terra*) réalisée le 10/11/2023 et qui a conclu à l'existence d'une nappe d'eau intéressante au droit d'une zone située environ à 35 m en amont du réservoir principal (Carcicaoli - Sainte Marie), un premier forage a été réalisé avec succès en août 2024.

L'exploitation d'un deuxième forage, dans le même périmètre défini par l'étude, permettrait de mieux sécuriser la ressource qui est en baisse continue comme conséquence des sécheresses dues au réchauffement climatique et au manque de précipitations, et de compléter l'adduction d'eau potable du village de 25 à 30 m<sup>3</sup>/jour, particulièrement pendant la période estivale.

La commune a sollicité un devis de forage auprès de l'entreprise *EUROFORAGE* qui a réalisé avec succès le premier forage. Ce devis du 29 novembre 2024 d'un montant de 16 323,45 € TTC a été retenu par le Conseil Municipal du 08/12/2024.

<b><u>Coût de l'opération</u></b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Travaux de foration recherche d'eau – Profondeur 65m	14 839,50 €	16 323,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 839,50 €</b>	<b>16 323,45 €</b>

Pour assurer le financement de cette opération, il est proposé au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès de L'ETAT (DETR) et du Comité de Massif (CDC).

Plan de financement	%	HT
ETAT (DETR)	40%	5 935,80 €
CDC (Comité de Massif)	40%	5 935,80 €
Commune (Autofinancement)	20%	2 967,90 €
TOTAL	100%	14 839,50 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, par son vote :**

**Votants : 5                  Pour : 5                  Contre : 0**

**APPROUVE le projet de réalisation d'un 2ème forage d'eau potable.**

**ADOPTE le plan de financement ci-dessus exposé.**

**CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.**

## 8. Point sur les projets en cours

### 8.1. Eau phase 2 (captages et réservoirs)

**- Rénovation et sécurisation des captages : 634 310,00 € HT**

SOURCE POZZULE	65 400,00 €
SOURCE REBBIA	65 300,00 €
SOURCE OSSE	63 360,00 €
SOURCE SCIUTANA	69 700,00 €
SOURCE FUNTANA BONA	82 500,00 €
SOURCE U MUGLIARINU	212 800,00 €
SOURCE E PENTERELLE	75 250,00 €

**- Réseaux d'adduction : 156 410,00 €**

**- Ouvrages de stockage (réservoirs) : 205 900,00 €**

**- Télésurveillance et télégestion : 123 400,00 €**

**- Honoraires de maîtrise d'œuvre : 90 000,00 €**

**- Missions complémentaires : 102 000,00 €**

**- Aléas et imprévus : 67 980,00 €**

**- Montant de la TVA : 150 402,00 €**

TOTAL de l'estimation financière du BET Pozzo di Borgo : **1 530 402,00 € TTC**

Compte tenu du montant de cette estimation que la trésorerie de la mairie ne peut prendre en charge, d'une part, et des restrictions des demandes d'aides annoncées par l'Agence de l'Eau et la CDC, d'autre part, la mairie demandera d'autres devis à des entreprises locales.

### 8.2. Passerelle de la route de descente au couvent

Après le conseil municipal du 28/09/2024, il a été demandé au bureau d'études Pozzo Di Borgo d'étudier une solution alternative au projet initial de passerelle de descente vers le couvent. Une nouvelle proposition devrait nous parvenir courant janvier/février 2025.

### 8.3. Forages

Nous avons appris, par des canaux « bien informés », mais sans aucune réponse officielle à notre demande d'aide financière auprès de Comité de Massif, que cette dernière n'avait pas obtenu un

avis favorable du Comité Technique et que le dossier (en l'état) était reporté en janvier 2025 (contact avec le Président du Comité de Massif de la CDC, Jean-Felix AQUAVIVA). Dont acte !

Nous proposerons un nouveau dossier et nous formulerons également une demande d'aide financière pour un 2<sup>ème</sup> forage (voir délibération DE\_2024\_025 ci-dessus), auprès de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DÉTR) et de la CDC (Comité de Massif).

#### 8.4. Rénovation église phase 4 (intérieur)

Aucune nouvelle information depuis celle qui a été publiée dans le PV du conseil municipal du 28/09/2024 (demande d'aide à la CDC – service du Patrimoine – pour la restauration de l'intérieur de l'église en deux phases envoyée le 29 août 2024). La réponse officielle de la CDC n'interviendra qu'en 2025.

#### 8.5. Cimetière

L'estimation financière du BET Pozzo di Borgo pour la réalisation d'un parking et du chemin d'accès au portail du cimetière nous sera fournie en janvier 2025.

### 9. Questions diverses

- Annonce de l'ouverture d'une boulangerie à Focicchia à compter du lundi 09 décembre 2024, avec livraison entre 8h00 et 12h00. Fermeture hebdomadaire les lundi et mercredi (hors juillet/août). **Le conseil municipal salue cette initiative qui revitalisera plus avant les villages du canton et souhaite bonne réussite au nouveau boulanger.**



<p><b>Pains classiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Baguette ..... 1,20 €</li> <li>• Baguette Graines ..... 1,40 €</li> <li>• Demi Baguette Viennoise ..... 0,80 €</li> </ul> <p><b>Gros pains</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Boule de Campagne ..... 2,50 €</li> <li>• Couplette ..... 2,50 €</li> <li>• Pain de Ménage ..... 2,50 €</li> <li>• Pavé ..... 2,50 €</li> <li>• Fendu ..... 2,50 €</li> </ul> <p><b>Viennoiseries et Pâtisseries</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissant ..... 1,20 €</li> <li>• Pain au Chocolat ..... 1,30 €</li> <li>• Briochette ..... 1,30 €</li> <li>• Part de Flan Pâtissier ..... 3,00 €</li> <li>• Miquette (sur commande) ..... 4,60 €</li> <li>• Brioches Moulées raisins secs ou pépites de chocolat 400g (sur commande) ..... 4,80 €</li> <li>• Canistrelli (300g) ..... 5,00 €</li> </ul> <p><b>Pains spéciaux sur commande</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pain Complet BIO ..... 3,00 €</li> <li>• Pain aux Céréales ..... 3,00 €</li> <li>• Pain Viking (céréales &amp; seigle) ..... 3,00 €</li> <li>• Pain à la farine de Châtaigne ..... 3,20 €</li> </ul>	<p><b>Apéritifs salés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fougasse (lardons ou olives) ..... 2,50 €</li> <li>• Migliacci ..... 4,00 €</li> <li>• Pissaladière la part ..... 3,00 €</li> <li>• Pissaladière en plaque (sur commande) ..... 30,00 €</li> <li>• Demi-baguette à l'ail (uniquement le week-end) ..... 1,00 €</li> <li>• Pain à Burger (sur commande) ..... 0,80 €</li> <li>• Pain à Panini (sur commande) ..... 1,00 €</li> </ul> <p><b>Pâtisseries sur commande</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eclair (vanille, chocolat, café, rhum-châtaigne) ..... 2,50 €</li> <li>• Religieuse (chocolat, café) ..... 3,00 €</li> <li>• Macaron (fraise, framboise, café, citron meringué, clémentine Corse, marron glacé, pistache, chocolat-praline) ..... 1,50 €</li> <li>• Tarte aux pommes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ 6 personnes ..... 10,00 €</li> <li>➢ 8 personnes ..... 13,00 €</li> </ul> </li> <li>• Tarte aux fraises (été) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ 6 personnes ..... 14,00 €</li> <li>➢ 8 personnes ..... 17,00 €</li> </ul> </li> <li>• Flan Pâtissier :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ 6 personnes ..... 9,00 €</li> <li>➢ 8 personnes ..... 12,00 €</li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: right; font-size: small;">Tous nos pains sont produits à base de farine de tradition et de levain naturel, sans additifs.</p>
--	--

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 11h00.**